

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

UN BUDGET POUR 2025 AVEC DE FORTES AMBITIONS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LES SOLIDARITÉS.

LES ÉLUS PRÉSENTERONT EN SÉANCE UNE FACTURE POUR L'ÉGALITÉ EN SEINE- SAINT-DENIS

UN BUDGET AMBITIEUX MALGRÉ LES CONTRAINTES BUDGETAIRES

Il sera proposé au vote, ce jeudi 19 décembre 2024, un budget ambitieux pour 2025, marqué par un niveau d'investissement exceptionnel, atteignant 398 millions d'euros. Au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques, ce choix témoigne de la volonté de poursuivre la transformation du territoire malgré un contexte budgétaire contraint. Ce budget reflète l'ambition de répondre aux besoins du territoire en maintenant un haut niveau d'investissement pour préparer l'avenir et pour protéger les habitants. Avec 247 millions d'euros en faveur de l'éducation, du sport et de la culture ; 917 millions d'euros pour les politiques de solidarité et 291 millions d'euros pour poursuivre la bifurcation écologique.

Grace à une maîtrise des dépenses depuis plusieurs années et une priorisation de ses actions, le Département peut voter un budget qui consolide l'action publique départementale malgré un contexte financier dégradé.

UN SYSTEME DE COMPENSATION OBSOLETE ET INJUSTE

L'effort d'investissement aurait pu être doublé notamment pour accélérer la transition écologique si l'État honorait ses engagements envers la Seine-Saint-Denis, soit une compensation de 434 millions d'euros pour l'année 2025. Lors de la séance budgétaire du jeudi 19 décembre 2024, les élus départementaux rappelleront cette exigence en adressant symboliquement une « facture pour l'égalité » au président de la République, dénonçant le manque de compensation des dépenses transférées par l'État.

Depuis 2004, l'État a en effet transféré aux Départements des compétences sociales dont les coûts ne sont plus pleinement compensés. En Seine-Saint-Denis, cette sous-compensation atteint précisément 434 millions d'euros pour l'année 2025 (cf. facture ci-jointe). Même après péréquation, le Département de Seine-Saint-Denis reste **le Département dont le reste à charge des Allocation individuelles de solidarité (AIS) est le moins couvert par les DMTD – seulement 70 % de taux de couverture.**

Contact presse :

Paul Boucaud – pboucaud@seinesaintdenis.fr - 06 16 94 54 38